

Séance du 24 juin 2026

N° 26.DGS.197

OBJET : Motion de soutien au renforcement de la médicalisation des secours dans le secteur du Sud-Luberon

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Christine GIULIANOTTO en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Christine GIULIANOTTO, Jean-Michel APPLANAT, Anne-Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoints.**

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean-François MIRETTI, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean-François MIRETTI
Jérôme NARBONNE à Pierre CRUMIERE
Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN
Julien POGOLOTTI à Patrice CHASSAGNE

Mes chers collègues

Le conseil municipal de PERTUIS,

CONSIDÉRANT les difficultés récurrentes rencontrées sur le territoire du Sud-Luberon concernant la disponibilité des moyens médicalisés, notamment en raison de la forte sollicitation des équipes d'urgence sur les territoires voisins ;

CONSIDÉRANT que cette situation peut entraîner un allongement des délais d'intervention et complexifier la prise en charge rapide des victimes ;

CONSIDÉRANT les enjeux de sécurité, de proximité et d'égalité d'accès aux secours pour les habitants du Sud Luberon, territoire rural, entendu et soumis à des contraintes opérationnelle adaptée, rapide et efficiente ;

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir aux populations une réponse opérationnelle adaptée, rapide et efficiente ;

CONSIDÉRANT l'intérêt que pourrait représenter l'affectation d'infirmier(es) sapeurs-pompiers (ISP) au sein des Centres d'Intervention et de Secours du secteur, afin de renforcer la réponse de proximité et d'améliorer la para-médicalisation des interventions ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif existe déjà dans plusieurs départements et constitue une réponse complémentaire pertinente dans un contexte national de tension sur les moyens médicaux d'urgence ;

Le conseil municipal :

- Apporte son soutien à la réflexion engagée visant à renforcer les moyens de secours et de médicalisation dans le secteur du Sud-Luberon ;
- Souligne la nécessité d'une prise en compte particulière des spécificités et contraintes opérationnelles de notre territoire ;
- Souhaite que la possibilité d'un déploiement d'infirmier(es) sapeurs-pompiers (ISP) au sein des centres d'intervention concernés puisse être étudiée dans le cadre des travaux et orientations du SDIS de Vaucluse ;
- Demande que les élus locaux soient pleinement associés aux réflexions engagées sur l'évolution de la couverture opérationnelle du territoire.

La présente motion sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse, au Président du Conseil d'administration du SDIS 84, ainsi qu'au Directeur départementale du SDIS de Vaucluse.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU la demande du Département de Vaucluse,

Au vu de ce qui précède, et oui l'exposé de son Président, le conseil municipal :

A L'UNANIMITÉ

► **APPROUVE** la motion de soutien au renforcement de la médicalisation des secours dans le secteur du Sud-Luberon.

Le Maire,
Aurélien AUCLAIR



La Secrétaire de séance
Christine GIULIANOTTO



Certifié exécutoire

Publié le 25 juin 2026

Transmis en Préfecture le : 29/06/26

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

S²LO

ID : 084-218400893-20260625-26_DGS_197-DE